



Les métiers du réemploi dans les recycleries et ateliers vélos : quels défis et quels soutiens ?

Jennifer Laussu, Géraldine Rieucan

► To cite this version:

Jennifer Laussu, Géraldine Rieucan. Les métiers du réemploi dans les recycleries et ateliers vélos : quels défis et quels soutiens ?. Connaissance de l'emploi, 2023. halshs-04152442

HAL Id: halshs-04152442

<https://shs.hal.science/halshs-04152442>

Submitted on 5 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Connaissance de l'emploi

Le 4 pages du Centre d'études de l'emploi et du travail
Juillet 2023

190 le cnam
ceet

LES MÉTIERS DU RÉEMPLOI DANS LES RECYCLERIES ET ATELIERS VÉLOS : QUELS DÉFIS ET QUELS SOUTIENS ?

Jennifer Laussu

Cnam, CEET

Géraldine Rieucan

CRISEA, UPJV et CEET-Cnam

La recherche Comètes, soutenue par l'Ademe, étudie les emplois, les formations et les métiers de la transition écologique et sociale, avec notamment un focus sur les activités du réemploi dans les ateliers vélos et les recycleries organisés en ateliers et chantiers d'insertion.

Dans un contexte de structuration et d'essor de ces activités, ce numéro de *Connaissance de l'emploi* montre comment les métiers d'agent-e valoriste, de mécanicien-ne réemploi cycle et d'encadrant-e technique évoluent en se normalisant et questionne les transitions professionnelles auxquelles ils renvoient.

Dans un « rapport d'alerte » publié le 8 juin 2023, l'Union européenne pressait la France de « soutenir le réemploi », pour amplifier la gestion de ses déchets¹. Les activités du réemploi visent à réduire le montant des déchets en préparant les objets (via la collecte, le tri, la réparation) en vue de leur réutilisation et en sensibilisant les populations à ces enjeux².

¹ Voir https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/06/08/la-france-est-tres-en-retard-sur-ses-objectifs-de-recyclage-alerte-la-commission-europeenne_6176718_3244.html

² En augmentant la durée de vie des objets pour éviter qu'ils deviennent des déchets, et en contribuant à limiter l'achat d'objets neufs, les activités du réemploi économisent des ressources naturelles et préservent l'environnement. Dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets, figure en premier lieu la prévention (qui évite les déchets), puis viennent le réemploi, le recyclage, la valorisation (énergétique) et enfin, l'élimination.

Organisé par la loi Anti gaspillage pour une économie circulaire (loi Agec) de 2020, le développement de ces activités, non délocalisables et intensives en main-d'œuvre, devrait s'accompagner d'un essor des emplois, notamment dans l'économie sociale et solidaire (ESS), pionnière dans le champ du réemploi. L'ESS est caractérisée par des emplois plutôt peu qualifiés et peu rémunérés. Mais quels sont précisément les emplois du réemploi ? Comment évoluent-ils et à quels parcours professionnels correspondent-ils ? À partir d'une recherche soutenue par l'Ademe (encadré 1), ce numéro de *Connaissance de l'emploi* apporte des éléments de réponse, en analysant les métiers d'agent-e valoriste, de

réparateur-riche réemploi cycle et d'encadrant-e technique dans les recycleries et les ateliers vélos. Ces activités pourraient être emblématiques des mutations induites par et pour la transition écologique, avec une normalisation des emplois et avec des transitions professionnelles faites d'insertion, de mobilités ascendantes ou de reconversions.

Encadré 1

MÉTHODOLOGIE

Ce travail est issu de la recherche Comètes (*CONstruire les Métiers et les Emplois de la Transition Écologique et Sociale*), actuellement en cours (2022-2024), et financée par l'Ademe (Appel à projets *Transitions écologiques, économiques et sociales*). Cette recherche est menée par un consortium de sept partenaires et coordonnée par l'Université Picardie Jules Verne.

Nous analysons ici l'activité d'une recyclerie située dans l'Oise et celle d'une structure avec ateliers de réparation vélos en Seine-Saint-Denis, organisées en Ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Le matériau empirique exploité comprend 46 entretiens semi-directifs, menés auprès d'acteurs dans les deux structures – salarié-es en insertion (12), encadrant-es techniques (7), accompagnateur-rices socio-professionnel-les (4), responsables de la formation et/ou du développement de l'activité (13) – et auprès d'acteurs extérieurs – entreprises partenaires, éco-organismes, collectivités territoriales (6) et acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation (4). À ces entretiens s'ajoutent une demi-douzaine d'observations et l'analyse de documents. Outre les deux autrices, Carole Brunet, Anne Fretel, Annie Jolivet et Philippe Légé ont participé à certains entretiens.

● Agent-e valoriste et réparateur-riche cycle : vers une normalisation des métiers et des emplois ?

Portés par des militant-es et des bénévoles, la première recyclerie a vu le jour en France en 1984 à Beauvais et les premiers ateliers vélos à Grenoble et à Lyon en 1994. Leur nombre n'a cessé de croître depuis et leur activité s'est structurée : le Réseau National des Ressourceries et Recycleries (2021) compte près de 200 structures adhérentes (essentiellement des associations qui sont, dans les deux tiers des cas, des structures d'insertion) et 3270 emplois en équivalents temps plein, dont les trois quarts sont des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Le Réseau national des ateliers vélos participatifs et solidaires estime à plus de 400 le nombre d'ateliers associatifs en 2021 et à 370 le nombre d'emplois en équivalents temps plein (L'Heureux Cyclage, 2022). Dans leur ensemble, les emplois dans la réparation des produits (y compris des véhicules) sont estimés à 370 500 en 2017 (Data Lab, 2021).

« Avec le réemploi, on ne dépense pas de ressources mais du temps » : cette phrase d'une agente valoriste souligne l'intensité du travail dans le réemploi des objets. Les agent-es valoristes (ou agent-e polyvalent-e de recyclerie) apprennent à collecter, nettoyer, réparer, mettre en boutique les objets ou à leur trouver un exutoire pour « éviter la benne ». Les réparateur-rices cycle (terme générique qui se décline en mécanicien-ne ou en opérateur-riche) apprennent

à collecter des vélos, gérer les pièces « de récup », réaliser un diagnostic, réparer ou fabriquer de toutes pièces des bicyclettes. En recyclerie comme en atelier vélo, le travail suppose la maîtrise de dispositifs sociotechniques (fiches process, logiciel de caisse ou de traçabilité des objets, etc.), maîtrise qu'il est parfois difficile d'acquérir. La sensibilisation des populations fait aussi partie de l'activité : lors des ateliers d'autoréparation réalisés en extérieur, les réparateur-rices cycle apprennent par exemple aux jeunes à « prendre soin » de leur vélo.

La littérature souligne la faible qualité des emplois du monde de l'insertion et du réemploi (où les bénévoles sont par ailleurs nombreux) et interroge les possibilités de leur professionnalisation (Celle, 2021 ; Corteel, 2016). Notre travail apporte des éléments sur une certaine « normalisation » des emplois, via la reconnaissance des métiers et leur éventuelle diffusion hors de l'insertion.

Classiquement, dans les ateliers vélos et les recycleries, les savoirs objectivés sont dispensés dans des formations internes, non certifiantes. Or, la reconnaissance des compétences s'inscrit aujourd'hui dans un processus de normalisation : l'obtention fin 2022 auprès de France Compétences d'un titre professionnel pour les agent-es valoristes et d'un titre pour les mécanicien-nes réemploi cycle³ marque une étape importante pour la mise en visibilité de ces deux métiers et leur possible déploiement, au sein ou hors de l'insertion, ainsi que pour le développement de formations certifiantes.

La reconnaissance acquise est le fruit d'un long travail pour « rapprocher » le monde du réemploi de celui de la norme institutionnelle. La recyclerie enquêtée s'était engagée au tournant des années 2010 dans un processus de certification du métier d'agent-e valoriste. Ce projet, qui structure encore les formations internes, n'avait pas abouti : « *Des projets, on travaille dessus et puis finalement, on est peut-être trop en avance ou on est hors des clous et ce n'est pas le moment et peut-être qu'aujourd'hui c'est le moment* » (Chargé d'études et de projet, Recyclerie). On mesure alors le chemin parcouru : la *Petite Rockette*, association créée en 2005 et engagée dans les deux demandes de certification, vient du milieu du squat.

Les structures du réemploi, longtemps associées à des lieux alternatifs, sont aujourd'hui considérées comme créatrices d'emplois et pourvoyeuses de formations certifiantes. Il y a « mise en normes » des métiers d'agent-e valoriste et de mécanicien-ne réemploi cycle, via l'obtention des titres professionnels et des formations afférentes. Il y a aussi une possible « normalisation » des emplois. Les emplois qui pourraient en effet augmenter, y compris hors de l'insertion, dans un contexte d'amplification du réemploi des objets dans les recycleries – et comme les y incitent la loi Agéc, dans les déchetteries – et d'amplification du réemploi des bicyclettes, portée par l'essor de la pratique du vélo, y compris du vélo électrique.

³ Le titre professionnel de niveau 3 d'Agent-e valoriste des biens de consommation courante (RNCP37179) et celui de « Mécanicien-ne réemploi cycle » (RNCP37140) ont été inscrits le 14/12/2022 pour 3 ans au RNCP.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La loi Agec promulguée en mars 2020 et en cours de déploiement, crée de nouvelles filières à REP (Responsabilité élargie des producteurs), dont la récente filière des articles de sport et de loisirs, à laquelle sont rattachés les ateliers vélos. La loi réorganise la collecte, la valorisation des déchets et leur financement. Acteurs clefs de l'économie circulaire, les éco-organismes versent aux acteurs du réemploi et du recyclage des « soutiens financiers », issus des fonds récoltés au titre de l'éco participation que payent les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits neufs.

Les réformes de la formation continue cherchent à outiller les individus et les entreprises pour faire face aux enjeux de transformations des métiers, des emplois et du marché du travail. Le Plan investissement dans les compétences (PIC) et le plan France Relance accordent des priorités aux métiers émergents qui favorisent la transition écologique.

● Le métier d'encadrant-e technique : de l'encadrement au développement des activités du réemploi

Le métier des encadrant-es techniques – figure classique du monde de l'insertion – évolue également. La recyclerie étudiée, créée en 2009, n'en comptait qu'un seul jusqu'en 2021 (un ancien salarié en insertion) et en a recruté trois depuis, ce qui manifeste une volonté de professionnaliser l'équipe pour structurer le travail des salarié-es en insertion et développer de nouvelles activités. La première des nouvelles recrues, issue du secteur de l'accompagnement socio-professionnel, a pour rôle : « *le suivi et l'évolution du métier d'agent valoriste qui n'était pas tout à fait en place à cette époque* » (Encadrant technique, Recyclerie). Un autre, issu de la logistique, est en charge d'organiser et de formaliser les activités de débarras et de livraison. Le troisième, un professionnel du réemploi, développe de nouvelles activités. Par exemple, il restaure des ordinateurs auparavant systématiquement envoyés au recyclage, les équipe d'un logiciel libre et gratuit, et les revend 50 euros pièce : « *l'intérêt c'est de montrer qu'on peut valoriser et réparer des objets qu'on pensait casser et les vendre à des prix raisonnables et abordables pour tout le monde* ». (Encadrant technique, Recyclerie).

Les encadrants techniques sont incités à trouver de nouveaux débouchés pour le réemploi des objets ou pour leur recyclage et à rationaliser les flux traités. Les mécanismes rémunérateurs de la loi Agec (encadré 2) participent de cette incitation. Ainsi : « *ça leur permet [aux acteurs de l'ESS] de se professionnaliser, de faire monter en compétences aussi les salariés, d'avoir des indicateurs sur leur activité* » (Responsable, éco-organisme). De plus, le logiciel de traçabilité utilisé dans la recyclerie⁴ représente un moyen de « *mettre en valeur [le travail] ne serait-ce que par la quantification de ce qui rentre, de ce qui se vend, de ce qui se valorise* » (Chargé de mission, bureau d'études), il

est aussi une aide et un support pour les déclarations aux éco-organismes, source de soutiens financiers.

Dans l'atelier vélo, la rationalisation portée par les éco-organismes n'est pas encore visible mais pourrait se manifester, à mesure que la filière à REP des articles de sport et de loisirs se déploie. Les compétences des encadrant-es techniques sont sollicitées pour accompagner l'essor et la diversification des activités, dans un contexte d'engouement pour la pratique du vélo, mentionné par tous nos interlocuteur-ices. Ils sont en charge des ateliers d'autoréparation en extérieur, des prestations organisées d'avril à octobre pour les bailleurs sociaux ou la SNCF (Transilien) et à destination des populations locales. La construction des partenariats est du ressort de la coordinatrice ou d'autres responsables mais l'encadrant participe pleinement à leur développement, par son implication dans l'organisation et le fonctionnement des ateliers.

La vente des vélos réparés est une autre source de revenus pour laquelle les compétences des encadrant-es sont cruciales. Une fois le vélo remis en état de fonctionnement, l'encadrant le vérifie, et fixe un prix de vente en fonction du temps de travail et des pièces changées, avec une fourchette comprise entre 10 et 150 euros. Si les vélos ne se vendent pas – parce qu'ils sont trop chers pour les habitant-es du territoire ou qu'ils ne correspondent pas à la demande – l'encadrant peut les envoyer dans un autre atelier du réseau associatif, dont un atelier à Paris sur les berges de Seine, où les prestations et les prix des vélos sont bien plus élevés. Ainsi, chaque atelier a son public en fonction de son implantation et le développement de la structure est porté par cette complémentarité entre ateliers.

● Des transitions professionnelles qui ont du sens ?

L'insertion dans l'emploi des publics fragiles est le premier objectif des structures associatives organisées en ACI et la plupart des salarié-es ne continuent pas leur parcours professionnel dans une activité du réemploi pour laquelle ils ont été formés. Les salarié-es de la recyclerie – par ailleurs accompagné-es pour passer le permis de conduire ou le Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité – trouvent souvent des emplois dans des secteurs éloignés de la transition écologique, comme la logistique ou la vente, qui correspondent aux besoins du bassin d'emplois. Dans l'atelier vélo, certains se projettent dans la mécanique auto ou moto, ou dans la vente. L'objectif est que les salarié-es puissent trouver un emploi, le réemploi et l'écologie passent au second plan : « *la priorité reste l'insertion* » (Encadrant technique, Recyclerie). Dans l'Oise, la recyclerie accompagne la création d'une recyclerie sur un territoire voisin, et d'une autre spécialisée dans le textile. Dans ces deux structures, de nouveaux emplois en insertion, qui répondent aux besoins du territoire, participent au développement du réemploi.

Du côté des ateliers vélos, les mobilités vers des emplois dans la filière du cycle (enseignes d'articles de sport ou entreprise de location de vélos électriques), ou dans celle du réemploi

⁴ Le logiciel GDR (Gestion des Données d'une Recyclerie), créé par un partenaire de la recyclerie enquêtée, est le plus utilisé : 42 % des recycleries en sont équipées (Réseau national des recycleries et des ressourceries, 2021).

(création d'ateliers indépendants) existent et seraient, d'après nos interlocuteur·rices, en progression. En outre, les mobilités internes vers des postes d'encadrant·e technique (ou d'assistant·e) ne sont pas rares ; les salarié·es passant ainsi d'un CDDI à un CDI (Contrat à durée indéterminée).

La majorité des encadrant·es techniques rencontré·es n'était pas des professionnel·les de l'insertion avant leur arrivée dans les structures, domaine qui fait pourtant partie des attributs de ce métier⁵. Même si leur intérêt pour l'insertion est présent, la plupart mobilise d'autres motifs pour justifier leur entrée dans cet emploi : un intérêt prégnant pour le travail associatif, des motivations environnementales, ou une passion ancrée de longue date pour le vélo ou pour la restauration des objets. Cette entrée dans le métier peut aussi signifier un changement de trajectoire voire de reconversion, souvent suite à la crise du Covid-19.

Dans les discours, on repère tout d'abord des formes de rupture avec un modèle de vie et de consommation. Un encadrant technique raconte ainsi : « *J'ai travaillé cinq ans dans une entreprise qui était spécialiste de la randonnée, du trek. (...) J'avais envie de changer de voie parce que ça me correspondait plus trop au niveau éthique, au niveau écologique aussi.* » (Encadrant technique, atelier vélo). Les convictions environnementales ont pris de l'ampleur dans le choix professionnel de cet enquêté, qui décrit un moment de « *prise de conscience* », une volonté de « *retrouver du sens dans son travail, en lien avec des valeurs* ». Nous retrouvons ces arguments chez d'autres encadrant·es, ainsi que celui d'attachement ou d'expériences antérieures dans le secteur associatif.

Travailler pour économiser des ressources pourrait contribuer à redonner « du sens au travail » (Coutrot, Perez, 2022). Ainsi, la construction des motivations écologiques ou environnementales à exercer une activité du réemploi s'affirme dans les discours lorsque les enquêté·es expliquent avoir été socialisé·es dès l'enfance à la pratique du réemploi, du tri, de l'économie. Le bricolage est également régulièrement évoqué, pour le vélo par exemple, mais aussi pour le matériel informatique ou électronique. Ces éléments sont parfois présents dans les propos des salarié·es en insertion, qui souhaitent se former au réemploi et ainsi participer à la transition écologique et trouver du sens dans leur activité quotidienne. Néanmoins, on les perçoit de façon moins prégnante que dans les propos des encadrant·es techniques, dont les convictions écologiques peuvent se traduire par une motivation à en faire une pratique professionnelle.

⁵ Voir fiche RNCP 34336 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34336/> [consultée le 5/05/2023].

Le modèle associatif cherche à innover, développer et normaliser les activités et les métiers du réemploi. Malgré ses limites, qui tiennent à la faible pérennité et qualité de ses emplois, ce modèle met au centre l'économie des ressources, l'insertion des populations fragiles et la sensibilisation aux enjeux du réemploi : il œuvre ce faisant pour une transition écologique et sociale. Pour autant, plusieurs éléments fragilisent son équilibre, et notamment celui des recycleries et des ateliers vélos.

Ainsi, le troisième plan vélo, annoncé en mai 2023 par le gouvernement, prévoit une aide à l'achat d'un vélo d'occasion à des professionnels, et des sessions d'apprentissage de la pratique du vélo pour les enfants. Ces mesures pourraient soutenir l'activité des ateliers de réparation vélos et celle des recycleries équipées d'ateliers vélos, et donc la création d'emplois. Mais, dans le même temps, le plan continue de subventionner l'achat de vélos neufs. Les entreprises à but lucratif, invitées à investir le champ du réemploi, pourraient être les grandes gagnantes de ce plan, profitant des aides à l'achat de vélos d'occasion et neufs. Plus largement, la baisse des subventions dans l'insertion, la concurrence des sites marchands de vente en ligne (*Leboncoin*, *Vinted*, etc.) et la moindre qualité des objets donnés qui s'en suit compromettent la pérennité du travail, des emplois et des trajectoires ici décrites.

RÉFÉRENCES

Celle, S. (2021) « Quelle professionnalisation dans le réemploi des déchets ? Les enseignements paradoxaux d'une ressourcerie en autogestion », *Travail et Emploi*, n° 166-167, dossier « Emploi, travail et environnement : l'heure des transitions ? », pp. 75-102.

Cortel, D. (2016) « Requalifier les excédents de la société de consommation dans les organisations à but non lucratif », *Techniques & Culture* [en ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/tc/8012> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tc.8012>

Coutrot, T., Perez, C. (2022) *Redonner du sens au travail. Une aspiration révolutionnaire*. La République des idées, Seuil.

Data Lab (2021) *Indicateurs clefs pour le suivi de l'économie circulaire*, Ministère de la transition écologique.

Heureux Cyclage (2022) *Rapport d'activités 2021*.

Réseau national des Ressourceries et des Recycleries (2021) *Observatoire, données 2020*.

Les actualités du Centre d'études de l'emploi et du travail (dernières publications, colloques et séminaires) sont en ligne sur le site : ceet.cnam.fr
Elles sont également disponibles via la **lettre électronique Flash** ainsi que les comptes **Twitter @CeetEtudes** et **LinkedIn Cnam-CEET**.

Centre d'études de l'emploi et du travail

29, promenade Michel Simon - 93166 Noisy-le-Grand CEDEX

Directrice de publication : Christine Erhel - Responsable éditorial et relations Presse : Bilel Osmane - Téléphone : 01 45 92 68 48

Mise en page : Ad Tatum - Dépôt légal : 1805-066 - Juillet 2023 - ISSN : 1767-3356

Ce numéro est en accès libre et sous licence Creative Commons 